

# Officier de police / Officière de police

Capitaine de police/Capitaine de police, Chargé de la défense civile et économique/Chargée de la défense civile et économique, Chargé de sécurité intérieure et d'ordre public/Chargée de sécurité intérieure et d'ordre public, Chargé de sécurité routière/Chargée de sécurité routière, Commandant de police/Commandante de police, Contrôleur général de la police nationale/Contrôleuse générale de la police nationale, Lieutenant de police/Lieutenante de police, Responsable de sécurité publique/Responsable de sécurité publique



Mener des enquêtes, c'est le rôle de l'officière ou de l'officier de police. Dans les différents services de la Police nationale, ce professionnel ou cette professionnelle de terrain assure également des missions de surveillance et de renseignement.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire**

 Niveau de formation requis : **bac + 3**

## DESCRIPTION DU MÉTIER

### Assurer la sécurité publique

Lutter contre la délinquance, résoudre des affaires criminelles, éviter les troubles à l'ordre public, assurer la sécurité... constituent le travail quotidien de la Police nationale. Les officiers de police assurent ses missions, au nom de l'État de droit.

### Enquêter, opérer sur le terrain

L'officier ou l'officière de police est chargé de conduire des enquêtes, de commander les opérations de terrain et d'effectuer certaines missions de surveillance. De l'investigation aux interrogatoires, en passant par les filatures et les interpellations, il ou elle participe à toutes les actions nécessaires pour résoudre une affaire, démanteler un trafic, trouver une information...

### Consigner faits et gestes

Si l'action caractérise le métier, sa fonction comprend aussi de nombreuses tâches administratives. Coups de téléphone, visites, perquisitions, auditions... toutes les actions menées lors des enquêtes sont consignées par écrit dans des procès-verbaux. Devant son ordinateur, l'officier ou l'officière enregistre donc régulièrement ses faits et gestes.

## COMPÉTENCES REQUISES

### Agir avec rigueur

Placé sous les ordres d'un ou d'une commissaire, l'officier ou l'officière de police dirige une équipe de policiers gradés et de gardiens de la paix. Les missions d'enquête, de renseignement et de surveillance demandent de la rigueur, de la patience et du bon sens. Réactivité et lucidité sont aussi nécessaires pour prendre les bonnes décisions.

### Courage et psychologie

Confronté à la violence, à la détresse, au danger... l'officier ou l'officière de police doit avoir les nerfs solides et un bon équilibre personnel. Au contact des délinquants et des victimes, il lui faut prêter une oreille attentive à ses interlocuteurs et faire preuve de psychologie pour mener à bien ses interrogatoires.

### Droiture et sens du collectif

L'engagement au service de l'État et la droiture morale sont des valeurs importantes pour faire carrière dans la Police nationale. Le sens du travail en équipe est également indispensable pour mener à bien toutes les missions, de même qu'une bonne condition physique.

## EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

### Salaire

#### Salaire du débutant

A partir de 2042 euros brut par mois, pour le grade de lieutenant échelon 1, hors primes

### Intégrer le marché du travail

#### Passer le cap du concours

Les officiers de police sont recrutés sur concours du ministère de l'Intérieur. Les postes (218 au concours externe en 2025) concernent en majorité les commissariats, surtout en région parisienne et dans les grandes villes.

#### Évolution de carrière

La promotion interne permet de gravir les échelons. Après 4 ans de service, un lieutenant ou une lieutenant de police devient capitaine. Plusieurs années d'ancienneté permettent d'accéder au grade de commandant. Enfin, il est possible de passer le concours interne de commissaire de police, à condition de justifier de 4 années d'expérience sur le terrain.

#### Se spécialiser

Il est possible de devenir investigateur ou investigatrice en cybercriminalité, d'exercer son activité d'enquête dans le renseignement territorial ou encore de diriger l'activité d'une unité spécialisée : unité équestre ou motocycliste, brigade fluviale, groupement d'intervention du déminage, brigade aéronautique etc. Certains officiers sont membres d'unités d'intervention telles que le Raid (recherche assistance, intervention, dissuasion) ou la BRI (brigade de recherche et d'intervention).

## OÙ L'EXERCER

### Différentes affectations

Fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, les officiers de police appartiennent au corps de commandement de la police, ils rendent compte aux commissaires, auprès desquels ils assurent un rôle d'adjoint. Ils peuvent être affectés dans un commissariat de quartier, à la police judiciaire (PJ), dans une compagnie républicaine de sécurité (CRS), à la direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ), au contrôle de l'immigration...

### Alternance terrain-bureau

En uniforme ou en civil, toujours armés, ces policiers gradés partagent leur temps entre le bureau et le terrain pour mener les enquêtes. Dans la même journée, il peuvent auditionner des plaignants ou des délinquants, assurer une filature, apporter de nouveaux éléments au procureur de justice...

### Horaires chargés

En fonction du service d'affectation, il est possible d'avoir des horaires décalés et de travailler la nuit. Tout officier ou officière de police connaît les " planques " pouvant aller de quelques jours à plusieurs mois. Et lorsqu'ils sont en charge d'une affaire, les heures supplémentaires des officiers peuvent s'accumuler. Ils sont secondés dans leurs tâches par des gardiens de la paix, avec lesquels ils travaillent en équipe.

## LES ÉTUDES

Les officiers de police sont recrutés sur concours du ministère de l'Intérieur. Conditions d'accès : être âgé de 18 à moins de 35 ans au 1er janvier de l'année du concours, être de nationalité française, titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3. La formation (rémunérée) des élèves officiers dure 18 mois à l'ENSP (École nationale supérieure de police) de Cannes-Écluse. Les fonctionnaires s'engagent à servir l'État pendant 5 ans. À noter : dans le cadre de l'égalité des chances, une préparation au concours (dite prépa Talents officier de police) est dispensée par l'ENSP. La sélection se fait sur dossier en fonction de critères sociaux, économiques et géographiques. 30 candidats sont sélectionnés chaque année.

Bac + 3	Durée standard	En France
Licence mention droit	3 ans	Dans 123 établissements
Formation d'officier de police	2 ans	Dans 2 établissements

Sources : Onisep 07.2025 ©Paul MARSAN-Unsplash